MAIRIE DE Frontenex
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

COMPTE RENDU
-
CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2017 – 19h15

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Paul GIRARD - Maire, Thierry RANGONE – 1er Adjoint, Laurent VERNAZ – 2ème adjoint, Sandrine POIGNET - 3ème adjointe, Sandra BOULAIS – 4ème adjointe, Claudine AMOUDRY, Nathalie BIBOLLET, Christian COMBAZ, Daniel CHARVAZ, Alain FINA, Claire FLEUTOT, Aurore MINISTROT, Isabelle MORLOT, Carole VASCHALDE
Absents excusés : Christel GACHON (pouvoir à Carole VASCHALDE), Stéphanie SANCHEZ (pouvoir à Sandra BOULAIS), Dominique NOYEAU (pouvoir à Claudine AMOUDRY), Jean RONZATTI (pouvoir à Christian COMBAZ), Noël CADET (pouvoir à Sandrine POIGNET),
Secrétaire de séance : Thierry RANGONE
Assistait également à la réunion : Sébastien GAUDET, Secrétaire Général de la Mairie

Monsieur Le Maire remercie les membres du Conseil Municipal de leur présence et leur propose d'approuver le compte rendu de la réunion du 31 juillet 2017, ce qui est fait à l'unanimité.

Thierry RANGONE est désigné secrétaire de séance.

Information sur la création de postes et la nomination de conseillers municipaux délégués

Monsieur Le Maire indique qu'il a décidé de nommer prochainement des conseillers municipaux délégués afin de renforcer l'efficacité de l'action communale.
Il détaille ainsi les différentes délégations qui seront confiées aux adjoints et aux conseillers municipaux :

Nom/Prénom	Fonction	Délégations de fonctions
Thierry RANGONE	1er adjoint	Travaux / Urbanisme
Laurent VERNAZ	2ème adjoint	Finances/Personnel
Sandrine POIGNET	3ème adjointe	Vie associative/Affaires scolaires
Sandra BOULAIS	4ème adjointe	Communication/Animation
Alain FINA	1er conseiller municipal délégué	Gestion des bâtiments communaux/assainissement
Claire FLEUTOT	2ème conseillère municipale déléguée	Action sociale/Formation du personnel
Aurore MINISTROT	3ème conseillère municipale déléguée	Jeunesse/Suivi des investissements
Nathalie BIBOLLET	4ème conseillère municipale déléguée	Dossiers de subventions/Suivi des emplois contractuels

Un débat s'engage entre les conseillers sur cette nomination effectuée en cours de mandat.
Thierry RANGONE indique que les évolutions territoriales avec la mise en place de l'agglomération, les répercussions sur les syndicats à travers les transferts de compétences, et les récentes difficultés internes méritent la plus grande attention. Elles sont source de contraintes en matière de coordination, ainsi que de difficultés pour conduire le champ d'action de ses délégations, et que cette solution pourrait permettre d'améliorer la communication, de fluidifier le fonctionnement des commissions.
Claudine AMOUDRY fait part de son mécontentement car elle estime que cette décision scinde les élus en 2 et que désormais, il y aura un conseil municipal de 9 personnes (maire, adjoints et conseillers municipaux délégués) et les autres. Elle précise que c'est « diviser pour mieux régner », qu'elle va se sentir inutile car les décisions seront prises à 9 en municipalité. Elle limitera donc son rôle à la participation au Conseil Municipal, par respect pour les électeurs, mais elle ne participera plus aux commissions.
Christian COMBAZ partage le même avis et souligne que son rôle dans les commissions ne servira plus à rien et que même le rôle des commissions sera réduit car 90% des décisions seront déjà prises. Il indique donc qu'il ne participera plus aux commissions, sauf à celle permettant la préparation de l'édition 2017 d'Octobre Rose.
Daniel CHARVAZ partage le même sentiment que Claudine AMOUDRY et Christian COMBAZ.

Sandrine POIGNET ne souhaite pas entendre que le travail en commission n'existera plus car c'est justement le lieu des réflexions et propositions qui précède le passage en conseil municipal.
Pour sa part, du fait de la montée en puissance de l'Agglomération, elle pense que la nomination de conseillers municipaux délégués lui permettra de se décharger de quelques dossiers.
Pour sa part, Laurent VERNAZ indique que cela permettra à ce que certaines décisions (affaires courantes) soient prises à 9 et non plus à 5 comme auparavant.
Thierry RANGONE insiste en rappelant que les commissions sont ouvertes à tous, que les compte-rendus s'efforcent de refléter l'ensemble des échanges ou points de vue, et sont diffusés à tous.
Il précise que certaines positions ou alternatives suggérées en Municipalité sont remises en cause ou amendées en commission marquant en cela l'intérêt d'un travail plus collégial.
Jean-Paul GIRARD souhaite préciser que ces délégations sont de la compétence unique du Maire, mais qu'en l'espèce, cela relève d'une décision collégiale de la municipalité.
Pour sa part, Isabelle MORLOT estime que la mise en place de ces délégations est plutôt positive car cela élargit le nombre de membres en Municipalité et donc la qualité des réflexions.
Carole VASCHALDE s'estime déjà exclue et donc ne donne pas un avis spécifique sur ce dossier.
Sandrine POIGNET, qui dispose du pouvoir de Noël CADET, fait part de l'avis de ce dernier qui estime que l'idée est plutôt bonne mais il aurait souhaité que ce projet soit soumis à l'avis du Conseil Municipal, sans les noms.
Jean-Paul GIRARD souhaite sincèrement que le rôle des commissions soit le même qu'auparavant, avec la même qualité d'échanges.
De préférence à la désignation de conseillers délégués, et à l'élargissement de la municipalité, Christian COMBAZ préconise de réunir le conseil municipal plus souvent (tous les 15 jours/3 semaines), pour faire reposer la gestion sur l'ensemble des conseillers.
Il est observé que cette alternative est difficile à mettre en œuvre, si l'on considère les modalités de préparation (établissement de l'ordre du jour, convocation), puis de gestion des réunions (établissement des compte-rendus).
Sandra BOULAIS rebondit et précise que le rôle de la municipalité est principalement d'apporter des réponses rapides à certaines questions ou sollicitations, dites « affaires courantes », pour lesquelles il est impossible de réunir tous les élus.
Laurent VERNAZ estime pour sa part que la mise en place de ces délégations devrait amener plus de réflexions et ainsi, nécessiter plus de travail en commission.

PERSONNEL

Fonctionnement du restaurant scolaire : mise en place d'un double service

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD/Laurent VERNAZ

Jean-Paul GIRARD et Laurent VERNAZ font un point sur le fonctionnement du restaurant scolaire, la hausse des effectifs ces deux dernières années et les demandes des parents d'élèves et enseignants d'améliorer la qualité du service.
La Commission « PERSONNEL » du 11 septembre a émis un avis favorable à la mise en place d'un double service qui consisterait à créer deux groupes d'enfants inscrits au service et de les faire manger à des heures décalées.
Il en explique les grandes lignes et précise que l'objectif est un démarrage de ce double-service à la rentrée des vacances de Toussaint.
L'objectif est de réduire le temps du repas et d'offrir un moment d'animation à chaque enfant.
Laurent VERNAZ indique que cela nécessitera une réorganisation du service actuel et l'embauche d'un agent pour 2 heures par jour environ. Claudine AMOUDRY demande qui sera l'agent.
Laurent VERNAZ indique que le recrutement se fera sur un profil d'animateur, avec sûrement une mise à disposition de la part d'ARLYSERE.
Au niveau financier, il précise que, sur demande de la commission, le coût réel d'un repas pris par un enfant sera calculé avant de définir ou non une hausse du prix du repas vendu lors de la prochaine réunion.
Le Conseil Municipal se satisfait de cette proposition de la Commission et entérine la création d'un double service au restaurant scolaire.

Mise à disposition d'un agent du CIAS de la Région de Frontenex dans le cadre d'un congé maternité

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD/Laurent VERNAZ

Jean-Paul GIRARD et Laurent VERNAZ indiquent qu'un agent du secrétariat de mairie va partir en congés maternité début novembre et qu'elle sera remplacée par un agent du CIAS de la Région de Frontenex, par le biais

d'une mise à disposition. Laurent VERNAZ précise que c'est une réelle opportunité tant pour l'agent que pour la Commune.
Elle devrait rejoindre le service administratif le 20 octobre pour 28 heures hebdomadaires et ce jusqu'au 6 avril 2018.
A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition.

FINANCES

Fonctionnement du Cabinet Médical : réduction du loyer d'un cabinet médical loué à la SCM Groupe Médical de Frontenex

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD/Laurent VERNAZ

Monsieur le Maire et Laurent VERNAZ rappellent les termes de la délibération du 30 juin 2017 par laquelle le Conseil Municipal décidait de verser une aide aux prochains médecins qui s'installeraient à hauteur de 200 € mensuels sur une durée d'1 an renouvelable 1 fois.
Laurent VERNAZ indique qu'il est nécessaire que l'aide soit attribuée à un tiers nommément identifié et il propose de la verser à la SCM Groupe Médical de Frontenex, pour l'occupation du 4ème cabinet médical pour une durée d'1 an renouvelable 1 fois, à compter de septembre 2017, ce qui est validé à l'unanimité par le Conseil Municipal.
Il précise que la recherche d'un nouveau médecin est active grâce au concours des généralistes en place.

Instauration d'indemnités mensuelles pour des conseillers municipaux délégués

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD/Laurent VERNAZ

Monsieur le Maire indique que, conformément à l'information faite en début de séance, 4 conseillers municipaux délégués seront nommés afin d'assurer certaines délégations qu'il leur aura confiées.
Il indique que les indemnités de fonction des conseillers municipaux délégués sont votées par le Conseil Municipal dans la limite de taux maximaux fixés par la loi.
Laurent VERNAZ précise que l'indemnité correspond au complément entre ce que les adjoints au maire perçoivent actuellement et le maximum auxquels ils pourraient prétendre.
Christian COMBAZ ne comprend pas que l'information sur les indemnités n'ait pas été diffusée avant la réunion de ce soir. Laurent VERNAZ répond qu'il souhaitait disposer d'informations complémentaires avant d'annoncer des données financières.
Christian COMBAZ regrette une certaine opacité sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, et à la majorité (5 contre, 4 abstentions et 10 pour), le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant que le code susvisé fixe des taux maximaux et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées aux conseillers municipaux délégués.

Délibère :

Art. 1er. - Décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de conseiller municipal délégué, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

- Taux en pourcentage de l'indice 1022, conformément au barème fixé par l'article L. 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales :
- Conseiller Municipal délégué : 2.48 % (soit 95,99 € bruts/mois)

Art. 2. - Dit que cette délibération complète les délibérations prises par le conseil municipal en date du 28 mars 2008 et 16 avril 2008.
Art. 3. - Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » du budget communal.
Art. 4. - Un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération.

COMMUNICATION/ANIMATION

Point sur les animations estivales

Rapporteur : Sandra BOULAIS

Sandra BOULAIS fait un retour sur les animations estivales organisées par la Commune (VILLAGE EN FETE, feu d'artifice, diffusion d'un film …).

VILLAGE EN FETE a été une réussite avec un parc de la Mairie complétement occupé par les activités et le fait d'avoir indiqué la gratuité a attiré du monde supplémentaire.
Par contre, l'inscription aux randonnées a été plutôt décevante et Claudine AMOUDRY tient à remercier le BAAM (bureau albertvillois des activités de montagne) qui a fait un geste commercial lié au désistement d'un 2ème groupe.
Le feu d'artifice s'est bien déroulé et est devenu un moment important pour les frontenexois.
Enfin, le film a été diffusé en intérieur mais a connu un certain succès.

Organisation de la manifestation « Octobre Rose 2017 »

Rapporteurs : Sandrine POIGNET/Claudine AMOUDRY

Sandrine POIGNET et Claudine AMOUDRY présentent l'avancée du projet de la manifestation OCTOBRE ROSE 2017, programmée le 15 octobre 2017, avec la participation de la Ligue contre le Cancer, de l'UOAT (Athlétisme) et d'ENDURANCE GRIGNON ce qui permettra de proposer différentes activités : marches, marches nordiques et course à pied.
Sandrine POIGNET fait part aussi de la présence de DOC SAVOIE qui proposera des activités ludiques.
Elle tient à remercier Claudine AMOUDRY et Christian COMBAZ pour leur implication dans cette manifestation.

VIE ASSOCIATIVE

Chèque associatif 2017/2018 : règlement financier

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD/Sandrine POIGNET

Sandrine POIGNET rappelle la délibération du 24 avril 2009, instaurant le système du chèque associatif qui consiste en une réduction du prix de la cotisation pour les jeunes de la Commune.
Au 22 septembre 2017, 133 enfants de Frontenex de moins de 18 ans, au 1er janvier de l'année, ont bénéficié d'un chèque associatif d'un montant de 50 €, valable pour une seule inscription.
A l'unanimité, le Conseil Municipal acte l'attribution des subventions en découlant aux associations selon le tableau suivant :

Association	Nb de Chèques	Montant
ASSO SPORTIVE FRONTENEX (ASF)	8	400
Club foot Grignon	2	100
HOCKEY CLUB ALBERTVILLE	4	200
Saint pierre sport football	1	50
TOTAL	**15**	**750**

TRAVAUX

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD/Thierry RANGONE

Rénovation thermique de l'école maternelle : réception des travaux

Jean-Paul GIRARD et Thierry RANGONE évoquent les travaux de rénovation thermique de l'école maternelle dont la levée des réserves se tiendra le 27 septembre.
Une visite de la commission TRAVAUX du 31 août 2017 a permis de constater le rendu de l'opération et les prestations complémentaires de finition et de nettoyage exécutées par le personnel communal pour que la rentrée puisse d'effectuer dans de bonnes conditions.
La rampe d'accès à l'arrière du bâtiment a été reprise cette semaine afin de satisfaire aux réserves qui avaient été formulées.

Il est précisé également l'état des paiements de cette opération (360 000 € réglés sur les 493 532 € au total).

Rénovation de l'aire de jeux de l'école maternelle

Monsieur le Maire et Thierry RANGONE indiquent que la Commission TRAVAUX du 31 août dernier a donné un avis favorable à la rénovation de l'aire de jeux de l'école maternelle, par la société HUSSON pour un montant de 27 600 € TTC.
Les travaux préparatoires (dépose des anciens équipements), le génie civil (dalle béton…) ont été réalisés le 18 et 19 septembre et la pose des nouveaux jeux devrait intervenir aux vacances de Toussaint, si les conditions météorologiques le permettent.
Thierry RANGONE indique que dans le cadre de la commission préalablement mentionnée, avait été évoqué la possibilité de réaliser une piste pédagogique dans la cour de l'école en 2018. Il conviendra d'approfondir les modalités de sa concrétisation et l'approche financière.

Rénovation de la mairie : point sur une nouvelle consultation des entreprises

Suite à la déclaration infructueuse du précédent appel d'offres, Monsieur le Maire et Thierry RANGONE font part du travail de la commission du 19 septembre 2017 avec l'architecte en charge de la rénovation de la Mairie, le cabinet D'UN TRAIT, en perspective de l'engagement d'une nouvelle consultation des entreprises.
Thierry RANGONE rappelle les résultats de la consultation, et de la décision du Conseil Municipal de déclarer infructueuse la consultation qui avait été engagée, sachant que certains lots dont les offres étaient fortement éloignées des montants estimatifs (Lot 8 - Désamiantage, Lot 3 – Menuiseries), conditionnaient l'engagement des travaux.
Alain FINA demande s'il est possible de déclarer un second appel d'offres infructueux.
Thierry RANGONE lui répond par l'affirmative.
Il rappelle en particulier pour les élus qui n'ont pu assister à la réunion de la commission, que les écarts constatés entre l'estimation et le montant des offres trouvent leur origine dans plusieurs causes :

- un contexte moins tendu concernant le BTP, fondé sur une augmentation des perspectives de chantiers qui tirent les prix à la hausse,
- une évaluation erronée par l'économiste de l'incidence des travaux préparatoires du Lot 8 – Désamiantage,
- une sous estimation de l'incidence des prestations entre certains lots (incidence des démolitions sur le lot électricité, à travers la préservation du tableau général électrique, etc.)
- une approche différente entre les préconisations du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) et les propositions des candidats, quant aux choix de certains matériaux (exemple : choix des essences de bois entrant dans la confection des menuiseries).

Laurent VERNAZ indique que le maître d'œuvre reconnaît des erreurs sur l'estimation.
Thierry RANGONE précise en effet que les membres de la maîtrise d'œuvre assument leur part de responsabilités quant aux écarts enregistrés, qu'ils avaient globalement essayé d'inscrire les études en respectant le montant de l'enveloppe des travaux initialement fixé dans le cadre de la consultation de maîtrise d'œuvre par l'assistant à maitrise d'ouvrage.
En comparaison de ce montant, il convient d'observer que celui-ci n'intégrait pas :

- des prestations complémentaires, dont l'engagement fut décidé en marge des études du maître d'œuvre (reprise partielle du dallage du secrétariat…).
- l'incidence des résultats / préconisations résultant des études annexes Contrôle Technique / Coordonnateur SPS, qui sont intervenues en complément de celles de la maîtrise d'œuvre (désamiantage, déplombage…)

Au regard du contenu du projet initial, les membres de la commission ont traduit la volonté manifestée lors du Conseil Municipal du 31 juillet 2017, quant à la nécessité d'alléger financièrement le montant de l'opération.
Une réflexion conjointe s'est donc engagée avec l'architecte, l'économiste et le Bureau d'études Fluides de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour définir des pistes d'économies et notamment sur 4 points dont débattent les conseillers municipaux:

- la réfection de la cyberbase (17 000 € HT)
- l'isolation du dallage du sécrétariat (12 200 € HT)
- une qualité moindre des éclairages
- faire une consultation annexe pour le désamiantage

Les élus décident finalement de ne pas intégrer la cyberbase dans les travaux, de réaliser l'isolation du dallage du secrétariat, de regarder s'il est pertinent d'adopter des luminaires différents de ceux initialement envisagés au regard de la qualité attendue des éclairages, et de réfléchir sur les possibilités de sortir le lot désamiantage de la consultation.

Sur la base de ces éléments, il est demandé au maître d'œuvre :

- d'établir le projet intégrant les nouvelles orientations qui auront été fixées,
- de lancer une nouvelle consultation des entreprises,
- d'établir le planning des travaux, avec une réalisation des travaux de mars à fin juillet 2018

Sécurisation de la rue des Tilleuls

Monsieur le Maire et Thierry RANGONE font part de la poursuite de la réflexion sur la sécurisation de la rue départementale des Tilleuls, et de la volonté d'expérimenter la pose de feux asservis.
En préambule, Thierry RANGONE rappelle la visite effectuée à Sainte Hélène du Lac le 15 juin 2017 pour échanger avec les élus de cette commune, et observer le fonctionnement des feux « récompense ».

Il fait part des réflexions de la dernière commission TRAVAUX qui a évoqué :

- l'éventualité de réaliser des chicanes, malgré les quelques aléas relevés lors de la période d'essais,
- la possibilité de remplacer les coussins Berlinois existants réalisés in situ en béton bitumineux, par des éléments préfabriqués dont les arrêtes sont plus marquées,
- la possibilité d'installer des ralentisseurs.

S'agissant de deux dernières alternatives précédemment évoquées, la commission avait quand même noté :

- que ce type d'aménagement emporte des contraintes mécaniques pour les véhicules,
- que les usagers habitants la partie haute de Frontenex, sont davantage soumis aux contraintes que représentent ces aménagements, compte tenu du nombre d'implantations déjà réalisées (axe Pillet / Piquand, rue de la Mairie, etc.).

Thierry RANGONE rappelle au Conseil Municipal l'objectif de départ de ce projet, à savoir de réduire la vitesse, de favoriser un meilleur partage de l'emprise du domaine public entre les usagers, de rechercher la possibilité de créer quelques places de stationnement, d'améliorer la perception du carrefour rue des Tilleuls / rue de la gare.
Au vu des tergiversations depuis des mois, il interroge les élus sur leur volonté de poursuivre cet objectif.
Christian COMBAZ déplore que le propos qu'il aurait tenu lors de la dernière commission des travaux n'ait pas été fidèlement repris dans le CR de la dite commission, à savoir qu'il ne souhaite pas que la rue des Tilleuls ressemble à des « montagnes russes » et qu'il existe d'autres moyens de faire ralentir que d'installer des ralentisseurs. Il considère que les chicanes peuvent être une solution si elles sont pertinemment posées.
Thierry RANGONE rappelle les accidents durant la période test et que les chicanes bloquaient les véhicules, ce qui n'était pas le but initial.
Laurent VERNAZ estime que le Conseil Municipal n'est pas « mûr » pour prendre une quelconque décision.
Thierry RANGONE propose que la Commission des Travaux travaille de nouveau sur ce dossier complexe.

Cimetière : renouvellement de monuments funéraires (colombarium, cavurne…)

Monsieur le Maire et Thierry RANGONE indiquent que la commission TRAVAUX du 31 août 2017 a opéré un premier choix quant au projet présenté par deux sociétés, GRANIMOND et OGF, et que c'est avec la première qu'il avait été décidé de poursuivre la réflexion pour concrétiser cette opération, moyennant l'augmentation du nombre de cavurnes.
Le nouveau projet de pose de modules de colombarium établi par GRANIMOND intégrant 12 cavurnes, est présenté, accompagné des offres financières basées sur du granit en provenance de France (27 526,86 €) ou en provenance de chine (23 331,60 €) conduisant à la création de 36 cases, dans le premier espace du nouveau cimetière.

Thierry RANGONE indique également que la commission avait demandé que soit évalué le coût des agencements périphériques (terrassements, allées en béton désactivé, etc.), afin de disposer d'une estimation globale des aménagements à entreprendre. Sur la base d'un métré effectué en interne, divers prestataires ont été consultés.
Au jour de la réunion, une seule proposition **verbale** était enregistrée pour un montant estimée « à la louche » de 16 000,00 € HT.

Après débat, à la majorité, le Conseil Municipal décide de retenir le projet de GRANIMOND en granit de France (27 526,86 €) pour une réalisation au printemps prochain, dans l'attente de concrétiser financièrement les aménagements des abords.

Sécurisation de la rue de Ravoire

Monsieur le Maire et Thierry RANGONE indiquent que, suite à un récent accident survenu à un enfant, à l'intersection du lotissement « Champ Barral » et la rue de Ravoire, un riverain a interpellé la commune pour mettre en place un aménagement de sécurité afin de faire ralentir la vitesse des véhicules, notamment au niveau du passage piétons compte tenu du manque de visibilité dans le sens montant.
Les diverses alternatives évoquées lors de la commission des travaux du 19 septembre 2017 destinées à compenser le manque de visibilité généré par la courbe que présente la rue de Ravoire aux abords de l'intersection mentionnée, et à contribuer à faire ralentir les usagers motorisés, sont rappelées :

- mise en place de ralentisseur,
- mise en place de coussins Berlinois,
- mise en place de gendarmes couchés / bandes rugueuses,
- renforcement de la signalisation verticale et horizontale en approche de l'intersection et du passage piéton
- implantation d'un miroir

Un projet de pose de coussins berlinois a été chiffré à 10 900 € TTC.

Les élus échangent sur ce projet de sécurisation.
Laurent VERNAZ demande s'il est possible de « décaler » la route.
Christian COMBAZ s'interroge sur la possibilité de mettre la voie en sens unique, ce qui semble difficile au vu de la circulation.
Jean-Paul GIRARD indique avoir rencontré le père de l'enfant et avoir échangé avec lui. La mise en place d'un panneau flash indiquant la présence du passage piéton, couplé à la pose d'un miroir en face de la sortie du lotissement semble être une première réponse envisageable, sachant que le miroir constituera une aide dédiée aux piétons et usagers sortant du lotissement Champ Barral, alors que le panneau sera destiné à attirer l'attention des usagers montant la rue de Ravoire
Les élus valident cette option.

Requalification de la rue de Princens : avancement du dossier

Monsieur le Maire et Thierry RANGONE font part de l'avancée du dossier de requalification de la rue de Princens.
A ce jour, il reste en suspens la signature de deux documents d'arpentage:

-un dossier concerne une vente en cours

- un des propriétaires concerné a été rencontré ce jour afin de connaitre la nature de certains travaux jouxtant sa propriété et il s'oppose formellement à la cession de son terrain, ce qui bloque le projet initial

Laurent VERNAZ demande s'il est possible d'engager une procédure de Déclaration d'Utilité Publique.
Thierry RANGONE indique que l'état des documents d'urbanisme ne le permet pas (absence d'Emplacement Réservé / de plan d'alignement approuvé, au droit de la propriété concernée). Par ailleurs, une telle procédure peut se révéler assez longue, et conduirait à un dédommagement du propriétaire, ce qui, vis-à-vis des autres riverains qui ont cédé gratuitement du terrain, ne serait pas équitable.
Laurent VERNAZ propose donc de ne pas faire de trottoir le long de cette parcelle, ce que le Conseil Municipal approuve.

Thierry RANGONE indique que compte tenu des évolutions à venir dans la gestion des services des eaux (compétence reprise par l'agglomération au 1er janvier 2018), afin d'éviter toute déconvenue ou perte de temps ultérieure, la commune a demandé au Syndicat des Eaux du Fayet d'engager le remplacement de la conduite d'eau potable, opération qui démarrera mi-octobre 2017.
Une demande a également été adressée au syndicat d'assainissement (SIARA) pour des investigations et une éventuelle intervention sur une partie du réseau de la rue qui serait en contre-pente.

Travaux de rénovation thermique de la salle polyvalente

Monsieur le Maire et Thierry RANGONE indiquent qu'une rencontre a eu lieu le 12 août avec les responsables d'HYGIEN'AIR et que cette entreprise, qui était en redressement judiciaire assorti d'une autorisation de poursuite de ses activités, a été reprise. Elle se nomme désormais HYGIEN-AIR. Il est également rappelé que les modalités administratives et juridiques ayant conduit à cette reprise, nécessiteront la conclusion d'une avenant au marché de travaux initialement conclu avec HYGIEN'AIR
La centrale d'air est prête à être livrée et il reste à finaliser la coordination avec un électricien et un charpentier pour faciliter l'installation et la mise en service de la CTA.
Une réunion est prévue le 25 septembre sur site pour planifier les travaux en vue d'une mise en place impérative en octobre.

Gymnase des Coquelicots : proposition d'amélioration du système de chauffage

Suite à l'annulation du marché avec HYGIEN'AIR par le Conseil Municipal du 24 mars 2017, une rencontre a été organisée avec la société E2S, qui gère diverses installations de chauffage sur les bâtiments communaux dans le cadre de contrats, afin d'échanger sur le projet (installation d'automate de chauffage, avec dispositif de commande / programmation des consignes à partir d'un poste informatique externe…) et de disposer d'un devis.
Il est présenté une offre de 18 587 € HT (qui sera à affiner sur la partie « électricité ») que le Conseil Municipal valide sur le principe.

INTERCOMMUNALITE

Transfert de la compétence Eau à la Communauté d'Agglomération Arlysère au 1er janvier 2018

Rapporteur : Jean-Paul GIRARD

Monsieur le Maire fait part de la proposition de transfert de la compétence EAU à ARLYSERE dès le 1er janvier 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-17,
Notre Commune est membre de la Communauté d'Agglomération Arlysère créée au 1er janvier 2017 de la fusion des 4 Communautés de Communes du Territoire.
Depuis le 1er janvier 2017, la Communauté d'Agglomération Arlysère exerce la compétence SPANC sur les communes des anciens territoires de la Région d'Albertville (ex Co.RAL) et de la Haute Combe de Savoie (ex CCHCS) ainsi que la compétence complète Assainissement sur les communes de l'ancien territoire du Beaufortain (ex CCB).
Or, la Loi NOTRe et notamment son article 35 ne permet pas que les compétences optionnelles continuent d'être exercées de façon territorialisée au-delà du 31 décembre 2017. De ce fait, la Communauté d'Agglomération Arlysère exercera à compter du 1er janvier 2018 sur l'ensemble de son Territoire, la compétence optionnelle Assainissement.
Par ailleurs, cette même Loi NOTRe rend obligatoire l'exercice de la compétence Eau plein et entier par la Communauté d'Agglomération Arlysère au 1er janvier 2020.
Ces deux compétences, bien que distinctes, sont corrélées, non seulement sur certains aspects techniques mais avant tout sur des gestions communes, notamment au sein de Syndicats intégraux et dans le cadre de la facturation des usagers.
Dans ce contexte, la Communauté d'Agglomération Arlysère, soutenue par l'Agence de l'Eau, a diligenté une étude afin d'établir un état des lieux et dresser les différents scénarios possibles concernant le transfert et la gestion de ces compétences.
Cette étude a mis en évidence des difficultés évidentes inhérentes à une éventuelle prise de compétence séparée dans le temps, à savoir la dissociation de l'ensemble des ressources et moyens consacrés à l'une ou l'autre compétence, répartition d'autant plus délicate lorsqu'il s'agit de service support, de mission de pilotage, sans compter la perte de lisibilité pour les usagers qui se verraient appliquer deux facturations.
Ces aspects sont d'autant plus significatifs que les opérations de réunification des deux compétences dans une seule collectivité, l'Agglomération, devraient être, dans cette hypothèse, préparées et menées immédiatement puisqu'inéluctable au 1er janvier 2020.

Aussi, pour les entités fonctionnant de manière autonome et satisfaisante, la Communauté d'Agglomération Arlysère se propose de maintenir les dispositifs existants :

- transferts de contrats auxquels la Communauté d'Agglomération devra nécessairement se substituer dans les droits et obligations,
- transfert du personnel selon l'article L.5211-4-1 du CGCT et/ou mutualisation de services avec les Communes permettant aux agents municipaux de proximité de continuer à intervenir dans le suivi, avec refacturation à la Communauté d'Agglomération,
- pour ce qui est des modes de gestion, au-delà de l'attachement de certaines collectivités à l'efficience de leur système et pour d'autres, à une position de principe : la régie.

D'un point de vue financier et tarifaire, la compilation des programmations pluriannuelles des investissements des collectivités gestionnaires porte le montant total des investissements à près de 56 millions d'euros sur la période 2018-2024.

Considérant le volume d'eau vendu sur le Territoire, la Communauté d'Agglomération s'engage à la prise en compte et le lancement des consultations pour la mise en œuvre de ce Plan Pluriannuel d'Investissements de manière à garantir un impact très limité sur les prix de l'Eau et de l'Assainissement.
Enfin, le maintien d'une différentiation tarifaire selon les secteurs est juridiquement possible, l'Agglomération s'est engagé à l'étudié, afin de tenir compte des spécificités techniques et géographiques des différentes zones du Territoire.

En terme de gouvernance, comme c'est le cas pour toutes les compétences territorialisées, l'Agglomération propose de procéder à une intégration qui, tout en favorisant la mutualisation et la mise en place de projets globaux et mutualisés, s'appuie sur une gestion de proximité dans un premier temps maintenue. En ce sens, la Commission opérationnelle (qui regroupe élus communautaire et Présidents de Syndicats d'Eau et/ou Assainissement) sera maintenue, pour assurer une continuité parfaite lors du transfert et garantir le respect des engagements pris au sein de ces structures syndicales préalablement.
Au vu du rendu de cette étude, par délibération du 20 juillet 2017, le Conseil Communautaire de l'Agglomération Arlysère a approuvé la prise de compétence optionnelle « Eau » par la Communauté Agglomération Arlysère au 1er janvier 2018.

Notre Conseil Municipal est invité à en délibérer à son tour.
Un débat s'installe entre les élus.
Thierry RANGONE indique qu'il ne voit pas d'inconvénient majeur au transfert de la compétence Eau à ARLYSERE, tout en rappelant que les usagers et contribuables doivent rester au centre de nos préoccupations dans le cadre de la construction de l'agglomération, mais s'interroge sur un point de l'étude effectuée dans le cadre de la prise de compétences au 1er janvier prochain. En effet, il a été annoncé un « impact très limité sur le prix de l'eau », sans que cela soit véritablement chiffré.
Il regrette de ne pas disposer de toutes les informations malgré ses demandes auprès de l'Agglomération et souhaite que soit reportée la décision du Conseil Municipal dans l'attente d'une réponse.
Laurent VERNAZ regrette qu'il n'y ait pas eu de retour à cette interrogation mais précise que le montant annoncé doit être de 0.60 € par m3.
Jean-Paul GIRARD souhaite que le Conseil Municipal délibère ce soir car la connaissance de la hausse future du m3 ne change pas la décision, à savoir une prise de compétences dès 2018 au lieu de 2020, date légale impérative.
Il expose que conformément à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le transfert de compétence est décidé par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des Conseils Municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.
Le Conseil Municipal de chaque Commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au Maire de la Commune de la délibération de l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés (7 abstentions) :
- approuve la prise de compétence optionnelle « Eau » par la Communauté Agglomération Arlysère au 1er janvier 2018 ;
- demande à M. le Préfet d'acter de la prise de compétence « Eau » par le Communauté d'Agglomération Arlysère et d'en tirer les conséquences par arrêté.

Projet d'aménagement du Torrent de la Combaz et d'une aire de grand passage des gens du voyage : avis favorable du Conseil Municipal

Rapporteur : Thierry RANGONE

Thierry RANGONE indique que, conformément à l'arrêté préfectoral du 28 juin 2017, il sera procédé du 20 septembre 2017 au 26 octobre 2017 à une enquête publique sur la demande d'autorisation unique déposée au titre du code de l'environnement et du code forestier par le Syndicat mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie (SISARC) conjointement avec la communauté d'agglomération ARLYSERE, ainsi que sur les demandes de déclaration d'utilité publique et de déclaration d'intérêt général présentées par le SISARC pour l'aménagement et l'entretien du torrent de la Combaz, une enquête parcellaire étant organisée conjointement pour l'acquisition du foncier nécessaire à l'aménagement du torrent.

Le projet vise la restauration et le déperchement du torrent de la Combaz pour assurer la protection contre les risques d'inondation ; les travaux d'aménagement du torrent conditionnent la réalisation d'une aire de grand passage des gens du voyage sur une zone d'environ 2 hectares, ces deux projets nécessitant respectivement des défrichements d'une surface de 0,6 ha et de 1,5 ha ; le SISARC est maître d'ouvrage de l'opération pour la demande d'autorisation présentée au titre du code de l'environnement, la déclaration d'intérêt général et la demande de défrichement visant l'aménagement du torrent de la Combaz et mandataire de la communauté d'agglomération ARLYSERE pour la demande d'autorisation de défrichement visant la création d'une aire de grand passage des gens du voyage, le SISARC étant l'autorité compétente pour mener la procédure en vue de l'acquisition du foncier nécessaire à l'aménagement du torrent de la Combaz..
Alain FINA s'interroge sur la « liaison » entre les deux dossiers.
Thierry RANGONE indique les points essentiels du traitement du ruisseau de la Combaz, et que son aménagement est un préalable à la création de l'aire des gens du voyage.
Alain FINA pense qu'il serait judicieux de la mettre dans un autre site.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable au projet d'aménagement du Torrent de la Combaz et d'une aire de grand passage des gens du voyage

URBANISME

Point sur la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD/Thierry RANGONE

Monsieur le Maire et Thierry RANGONE font un point sur la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.
Le délai de consultation des Personnes Publiques Associées a démarré le 11 août 2017 pour une durée de 3 mois maximum.
L'enquête publique pourra alors s'enchaîner (1 mois) pour aboutir au rapport du commissaire enquêteur (1 mois).
L'approbation définitive pourra alors s'effectuer au 1er semestre 2018.

QUESTIONS DIVERSES

- Claudine AMOUDRY fait un point sur le fonctionnement de la bibliothèque suite au départ de la responsable, Denise PONNET, avec l'arrivée de nouvelles bénévoles motivées. Elle indique qu'il est imposé par SAVOIE BIBLIO, afin que Frontenex reste une bibliothèque et non un simple point de lecture, qu'un membre de l'équipe suive une formation qualifiante, ce qui est prévue.

Sandrine POIGNET indique qu'une rencontre des élus avec les bénévoles de la bibliothèque aura lieu le vendredi 29 septembre à 19h00 à la bibliothèque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h50.

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le vendredi 27 octobre 2017 à 19h15

Le Maire,

MAIRIE de FRONTENEX (Savoie)

Jean-Paul GIRARD